

**Procès verbal du conseil d'établissement du 5 octobre 2010 – 17h30 – Fujimi  
(provisoire)**

---

*Début du conseil à 17h30*

**Ordre du jour :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Bilan de la rentrée
- 4) Présentation du plan d'actions 2010-2011 du projet d'établissement
- 5) Préparation de la rentrée 2011-2012 / structure scolaire et carte des emplois
- 6) Questions diverses relevant de cette instance

Désignation du secrétaire de séance : M. Peyron représentant des parents d'élèves et M Lazard-Peillon représentant de l'administration.

**1) Adoption de l'ordre du jour :**

**VOTE** *adoption de l'ordre du jour*      **Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**  
Il est adopté à l'unanimité des présents

**2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion :**

Concernant les votes, le représentant de l'APE-fapée exprime le vœu suivant : lorsqu'il n'y a pas d'unanimité, l'origine des votes pourrait être précisée dans le procès verbal. M. le proviseur répond qu'il sera possible -dans l'avenir- de réagir au cas par cas, afin de ne pas alourdir inutilement la procédure.

M. le représentant de l'APE-fapée remarque que les mentions concernant le TOEFL ont disparu du compte-rendu.

M. le proviseur répond qu'on ajoutera la mention correspondante au PV :

**« Le représentant de l'APE exprime le vœu que soit mis en place en enseignement optionnel la préparation aux examens de langue du TOEFL, de Cambridge et du Kanken. »**

**VOTE** *ajout et adoption du procès verbal de la dernière réunion*  
**Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**  
adopté à l'unanimité des présents

### 3) Bilan de la rentrée 2010 :

#### Bilan de fin d'année

M. le proviseur commence par présenter les excellents résultats aux examens de la session 2010 : DNB et baccalauréat. **Annexe 1**

- Baccalauréat : 97,7% de réussite (100% en ES et L, 96% en S), 79% de mentions AB à TB (11 TB, 10 B et 13 AB).
- DNB (Brevet des Collèges): 97,8% de réussite, 93% de mentions AB à TB (20 TB, 10 B et 12 AB).

M. le proviseur présente le bilan de l'orientation post-bac 2010.

- Etudes post-baccalauréat :
  - 67,44% étudient en France, 20,93% à l'étranger, 11,63% au Japon
  - 67,44% études en France se décomposent en 18,6% classes préparatoires, 23,26% écoles privées spécialisées, 6,98% BTS/IUT, 2,33% universités, 11,63% médecine, 4,65% IEP

Les représentants de la FCPE souhaiteraient que les résultats de l'OIB soient portés également à la connaissance des membres du Conseil d'établissement et que le bilan de fin d'année soit présenté avec un « Power point ».

M. le proviseur répond que tous les chiffres cités précédemment apparaîtront sur le site du lycée.

Concernant l'orientation post-baccalauréat, M. le proviseur insiste également sur le rôle du LFJT qui doit assurer la promotion de l'offre universitaire française, en conformité pleine et entière avec le projet pédagogique de l'AEFE.

M. Le proviseur rappelle que le projet de création d'un annuaire des anciens élèves du LFJT évoqué l'an passé devra être mené à bien.

#### Bilan de rentrée . Annexe 2

Tableau des effectifs à la rentrée 2010

PRIMAIRE				secondaire			
Niveau	Effectif	Nombre de Classes	Moyenne par classe	Niveau	Effectif	Nombre de Classes	Moyenne par classe
PS	40	1.5	26	6ème	81	3	27
MS	70	2.5	28	5ème	90	3	30
GS	79	3	26	4ème	66	2	33
CP	84	3.5	24	3ème	57	2	28
CE1	87	4	22	2nde	47	2	23
CE2	92	3.5	26	1ère	53	2	26
CM1	77	2.5	30	Terminale	43	2	21
CM2	71	2.5	28	<b>Total</b>	<b>437</b>	16	27
Total	<b>600</b>	23	26	<b>TOTAL Etablissement</b>	<b>1037</b>	39	26

- 14 élèves en plus : au 30/09/2009 1023 élèves, au 30/09/2010 1037 élèves.
- Structure pédagogique = même nombre de classes que l'année dernière.

### M. le proviseur présente ensuite les nouveaux personnels à cette rentrée 2010. *Annexe 3*

- M. Sauzet : proviseur, (poste d'expatrié)
- M. Lazard-Peillon, proviseur adjoint, (poste d'expatrié)
- 2 enseignants du secondaire résidents : M. Hermoso et Mme Nehal
- 2 enseignants du secondaire en contrat local : M. Bertolo et Mme Faucher
- 1 PE résidente : Mme Eline
- 4 PE en contrat local : Mme Admant, M. et Mme Caron, Mme Pichard
- 1 enseignant anglophone : M. Nikkarinen
- 1 enseignant japonophone : Mme Oi
- 2 surveillants au secondaire : M. Cadiot et Mlle Seddik
- 4 surveillants au primaire : Mlle Benedetti, Mlle Guillot, Mlle Presse, M. Touzalin

M. Mertz, professeur d'allemand sur poste de Résident a pris très tardivement (le 30/08/2010) la décision de demander sa mise à la retraite à compter du 1.09.2010. Dans ces circonstances exceptionnelles, notre objectif a été de pourvoir au plus vite ce poste afin d'assurer la continuité pédagogique dans les meilleures conditions. Le gel pour un an du poste de Résident correspondant a été demandé et obtenu de l'AEFE à cet effet. Mme Schmidt a donc été recrutée en contrat local à l'issue de la procédure habituelle (appel à candidature public et réunion d'une C.R.L).

M. le proviseur souhaite que le contrat R.L de Mme Schmidt puisse être renouvelé en 2011-2012 de façon à permettre la préservation de la continuité pédagogique dans les meilleures conditions, en pleine cohérence avec la répartition de la DHG (poste de M. Mertz 12,5H Allemand + 5H de Latin, l'intéressé étant Agrégé d'Allemand et Certifié de Lettres classiques) et en conformité avec la politique de l'AEFE qui préconise -autant que faire se peut- de pourvoir les postes Langues vivantes en recrutement local.

Le poste « gelé » correspondant à cette discipline pourrait fort opportunément être affecté à la discipline « Lettres », permettant à une enseignante TNR de « Lettres » en poste au LFJT depuis cinq ans, Mme Garrigues, d'obtenir sa résidentialisation (si approbation de la CCPLA 2011 après appel à candidature réglementaire). Ce changement a d'ailleurs déjà été évoqué en C.E.

Deux TNR, M. Clorenec (PE) et M. Gauthier (professeur d'histoire-géographie) ont à cette rentrée été résidentialisés.

<b>VOTE</b> : Approuvez-vous le changement de discipline du poste RE2 n°7569 d'Allemand/Latin vers Lettres ?
--

**Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0**  
adopté à l'unanimité des présents

- **Nouvelles affectations de personnels déjà dans l'établissement**

- Mme Lesauvage, ancienne surveillante au secondaire devient professeur d'anglais au secondaire et conserve son poste de professeur anglophone au primaire
- Mme Tomala, enseignante de japonais, passe du primaire au secondaire
- M. Hantson, gardien et surveillant au primaire, devient coordonnateur des activités périscolaires du lfjt

### M. Le proviseur présente ensuite le plan de formation continue local (FOCO).

La cellule de formation continue réunie le 9 septembre 2010 a permis de répondre aux vœux exprimés par les personnels dans le cadre du PRF 2010-2011 et de la FOCO 2010 (cf tableau en annexe du **plan d'action 2010-2011 du P.E**, ci-joint **Annexe 4**). Les stages PRF concernent la zone Asie avec un centre de coordination à Pékin. Un comité de pilotage sera d'ailleurs accueilli à Tokyo à la mi-novembre.

La validation de ces stages pédagogiques est en cours.

Rappel : 1% de la masse salariale est consacré à la formation continue.

- La FOCO (formation continue au niveau local) est traditionnellement organisée sur 3 journées durant les congés de Toussaint. Comme suite aux réunions de concertation pédagogiques récemment organisées au primaire et au secondaire, les personnels ont exprimé le vœu que ce système devenu caduque ne soit pas maintenu pour les raisons suivantes (extrait du C.R du conseil pédagogique du 30.09.10) : **Annexe 5**

*« Le proviseur précise qu'il a découvert l'existence et l'historique de la FOCO lors de son arrivée au Japon. Il dit comprendre que son existence a longtemps permis de répondre à un besoin de tous les personnels quel que soit leur niveau et leur champ d'intervention.*

*Aujourd'hui après avoir recueilli les analyses et les réflexions de bon nombre de collègues - notamment lors de la dernière cellule de formation- et sollicité l'avis du conseil des maîtres et du conseil de cycles primaire, il dit avoir le sentiment que ce système est désormais privé d'une bonne partie de sa substance et est arrivé en bout de course pour les raisons suivantes :*

- **La nécessité de mobiliser depuis plusieurs années tous les personnels sur 3 jours dans un cadre nécessairement rigide a conduit à proposer des stages volontiers répétitifs et lassants ne correspondant plus vraiment à un besoin exprimé (plutôt subi).**

*(Voir les stages de sécurité des personnels de service, ou le stage d'Anglais dans le secondaire par exemple).*

- **Ce côté contraint a abouti également à un affichage confus de certains stages ou à leur disparition** (informatique pour le primaire et le secondaire mais en réalité pour le secondaire seulement, avec un changement d'intitulé, disparition du stage « psychologie de l'enfant » après défection des trois animateurs potentiels plus ou moins pressentis ...).
- **Des doublons malvenus sont apparus avec l'offre du PRF zone pourtant large et construite en fonctions des besoins exprimés et des axes du projet pédagogique de l'AEFE** (ex stage Accompagnement personnalisé Hong-Kong + Tokyo ...).

**Afin de garantir la prise en compte des besoins en formation** exprimés lors des sondages précédant la cellule de formation au niveau de notre établissement dans le cadre du PRF, le proviseur rappelle que **nous disposons de plusieurs outils** : les stages régionaux, les stages « établissements ouverts », les stages « établissements fermés », les formations spécifiques ciblées (exemple : utilisation technique pédagogique du TBI, B2i ...).

**Ces outils nous permettent de maintenir l'offre de formation actuelle à l'identique comme tout le monde l'a déjà fait dans la région.**

**Une solution préconisée : disparition de la FOCO Toussaint en 2011**

- **1,5 semaine de congé pour élèves et personnels à la Toussaint (vœu parents).**
- **Création d'une journée supplémentaire de pré rentrée (2 à la suite ou dans le 1<sup>er</sup> mois ?) consacrée au Projet d'Établissement afin d'éviter le marathon de la rentrée.**
- **Elèves et personnels libérés 2 jours avant en juin (calendrier scolaire 2011-2012 examiné en CE) ce qui allège un mois lourd (examens secondaire, climat et absentéisme primaire du fait de départ anticipés en vacances ...). Voir réunion bac Tokyo novembre 2010.**
- **Maintien intégral du temps scolaire des élèves : les 3 jours prélevés (1 en septembre pour la journée supplémentaire de pré rentrée et 2 en juin) étant compensés à la Toussaint (1,5 semaine de congés au lieu de 2, comme en France et partout ailleurs).**
- **Conformité absolue avec les I.O** puisque nombre de demi journées requises largement atteint (annualisation horaire en primaire).

**Le conseil pédagogique approuve à l'unanimité le projet de modification de l'offre de formation continue 2011-2012 ci-dessus, conformément au vœu exprimé par les conseils des maîtres et de cycles réunis précédemment.**

*Un représentant des personnels enseignants et d'éducation s'inquiète de voir imposer aux personnels du primaire une demi-journée de travail supplémentaire.*

*M. le proviseur répond qu'il y a aura un ajustement lors de la présentation du projet de calendrier scolaire 2011-2012 devant cette instance et que le respect des textes officiels en la matière est bien entendu incontournable.*

*Un autre représentant des personnels enseignants et d'éducation pointe le risque, avec la suppression de la FOCO, de voir disparaître une offre de formation destinée à des publics spécifiques, comme les ATOS ou les surveillants.*

*M. le proviseur répond que l'objectif est bien de satisfaire le besoin de formation de tous les personnels, soit avec des stages régionaux, soit avec des stages établissement.*

**Le proviseur demande donc au conseil d'établissement de valider ce projet.**

<b>VOTE : Approuvez-vous l'actualisation de l'offre de formation continue des personnels intégrant la suppression de la FOCO 2011 dans le cadre du maintien intégral de l'offre de formation ?</b>
--

**Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1**

adopté

#### 4) Présentation du plan d'actions 2010-2011 du projet d'établissement :

Le proviseur rappelle la démarche mise en place pour l'élaboration du nouveau projet d'établissement pour la période 2010-2013.

Le groupe de pilotage installé l'an dernier (composé de l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire : enseignants du primaire et du secondaire, élèves, parents d'élèves, représentants de l'ambassade, de la chambre de commerce (CCIFJ) et des élus des Français de l'étranger) a engagé de larges consultations tout au long de l'année scolaire.

A partir d'un diagnostic partagé, établi à la suite de différents questionnaires renseignés par les personnels, les parents et les élèves, et à partir du cadre de référence du Ministère de l'Education nationale et de l'AEFE, des axes et des priorités ont été retenus.

Validés lors du dernier C.E, ces quatre axes qui n'étaient qu'une ossature avaient vocation à structurer notre action collective future.

Ainsi, dès la pré rentrée, quatre ateliers trans-niveaux et transdisciplinaires ont été animés par les membres de l'équipe de direction afin de réaliser –avec l'ensemble de l'équipe pédagogique- un diagnostic et de jeter les bases de notre **plan d'action 2010-2011.**

**L'objectif demeure d'inscrire pleinement le projet 2010-2013 dans la forte dynamique de la renaissance en 2012 du LFJT sur son nouveau site de Kita-ku : un nouveau projet pour un nouveau Lycée.**

Le plan d'action mis en place à la rentrée 2010 constitue le premier acte de la réalisation de ce projet qui sera présenté en conseil d'établissement au cours de la présente année scolaire.

#### 5) Préparation de la rentrée 2011-2012 / structure scolaire et carte des emplois :

Dans le contexte économique incertain qui est le nôtre, il est très difficile de faire des prévisions très fiables. Les estimations suivantes paraissent raisonnables :

- **Primaire** : 600 élèves pour 23 classes soit 26/classes. Si le nombre d'élèves -notamment en maternelle- devait augmenter de façon significative (total de 620 élèves) il serait nécessaire de créer une classe de maternelle supplémentaire (création de deux postes = 1 P.E + 1 Aide maternelle).
- **Secondaire** :  
Afin de prendre en compte la montée des cohortes -CM2 vers 6<sup>ème</sup> comme 5<sup>ème</sup> vers 4<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vers 3<sup>ème</sup>- et d'éviter les sureffectifs constatés en 4<sup>ème</sup> cette année, **il sera nécessaire, a priori, d'ouvrir 2 classes supplémentaires en collège** nous permettant de retrouver une structure à 3 classes par niveau de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> soit 12 classes collège.  
Effectif prévisionnel = 450 élèves pour 18 classes soit 25/classe.

La DHG devra intégrer cette structure correspondant à environ 2 ETP (équivalent temps plein) ou l'équivalent en HSA (heures supplémentaires année) en restant bien entendu dans le cadre du budget nécessairement contraint.

Le nombre de postes de Résidents passera à 31 en incluant le poste d'Expatrié Anglais supprimé transformé en poste de Résident et le poste d'Allemand/latin « gelé » et transformé.

Bien entendu cette projection globale pourra être affinée et la carte scolaire modifiée en conséquence si une évolution inattendue était enregistrée en cours d'année scolaire, dans un sens comme dans l'autre.

**VOTE : Approbation de la structure scolaire et de la carte des emplois proposée**

**Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 4**

adopté

**6) Questions diverses :**

M. Le proviseur indique que vingt-trois questions ont été réceptionnées. Pour légitime que soient ces questions, il serait éminemment souhaitable à l'avenir qu'elles soient limitées en nombre grâce à la qualité de la relation parents-équipe de direction et à son efficacité, en amont.

**I) Questions de l'APE-fapée**

• **Effectifs en classes bilingues:**

La norme dans les lycées de la zone (Hong Kong, Shanghai, Bangkok, Singapour) est de 22 ou 23. Pour des raisons pédagogiques, ces lycées maintiennent des effectifs bas dans les classes bilingues car les enseignants ont moitié moins de temps pour couvrir le même programme que dans les autres classes et il est difficile de travailler dans les meilleures conditions avec des classes de 27 comme on le voit à Tokyo. **Peut-on instaurer dans ces classes un effectif maximum plus faible** que dans les classes non bilingues ?

*Réponse :* Mme la directrice répond qu'il n'y a pas de règle précise en la matière. Les normes en termes d'effectifs sont définies par l'établissement. L'expérience et l'observation ont démontré la diminution des effectifs de la cohorte au fur et à mesure de sa montée.

*Constatation non négligeable dont nous devons tenir compte dans notre gestion.*

*Si on constate un effectif de 28 élèves en MSB et GSB, on enregistre en revanche une moyenne de 23 élèves en CPB, CE1B et CE2B.*

• **Enseignement de l'Anglais en secondaire:**

Trois niveaux de langue par niveau de classes donnent des cours de langues de 30 élèves (en 5ème par exemple) avec des élèves assez disparates. Peut-on envisager un 4ème niveau de manière à avoir des groupes moins importants qui laissent aux enfants une chance de participer à l'oral plus souvent et d'affiner l'enseignement avec des groupes plus homogènes ? Sur le modèle de l'enseignement du Japonais par exemple ?

*Réponse* : le proviseur indique que la mise en place de groupes de compétences à chacun des niveaux du Collège correspond à la politique des Langues préconisée par l'AEFE. De ce point de vue, la pratique du LFJT n'est aucunement malthusienne (moyenne des effectifs par groupe de Langue en LV1 Anglais en CLG = 6<sup>ème</sup> : 26, 5<sup>ème</sup> : 29, 4<sup>ème</sup> : 19, 3<sup>ème</sup> : 18). Par ailleurs l'offre en LV est –à juste titre– très riche avec la LV1 bis, l'Allemand et l'Espagnol LV2, la section européenne de langue britannique, l'OIB japonais, le japonais LV1, LV2, LV3 et même LV2 bis, le japonais LVE. En moyenne de 15.5 à 26 élèves par groupe de compétence.

L'organisation de l'enseignement du Japonais -compte tenu du projet pédagogique et de l'histoire du Lycée- est particulière. Elle devra d'ailleurs faire l'objet d'une analyse avec l'équipe pédagogique concernée. De 12.5 à 16.5 élèves par classe en moyenne.

- **Enseignement du japonais langue maternelle au primaire.** Est-il possible de scinder en deux groupes de niveaux les classes de japonais langue maternelle, pour réduire les effectifs et les disparités de niveau entre élèves ?

*Réponse* : la Directrice indique que les groupes tiennent déjà compte des niveaux des élèves. Les effectifs des classes en cours de japonais ne sont pas chargés.

Le président de l'AF-fcpe exprime le souhait que les équipes pédagogiques affinent la répartition des élèves en tenant compte aussi du Japonais langue seconde.

- **Devoirs écrits à la maison en primaire.** Est-il possible de faire distribuer par les enseignants des devoirs écrits facultatifs ? Libre ensuite aux parents de demander à leurs enfants de les faire ou non.

*Réponse*. la Directrice indique que la question trouvera une réponse lors du prochain conseil des maîtres.

- **Etudes surveillées**

La garderie fait-elle office d'études surveillées pour les classes élémentaires ? Dans le cas contraire, est-il possible de rétablir des études surveillées ? Combien cela coûterait ?

*Réponse* Dans son organisation actuelle la garderie n'a pas inclus les études surveillées. Il est prévu dans le temps de garderie un lieu distinct qui permettra aux enfants de lire ou apprendre leur leçon.

- **Rétablissement des Félicitations et des Encouragements du conseil de classe au secondaire:** En 2008, sous le prétexte que les débats à ce sujet prenaient trop de temps lors des conseils de classe, le proviseur a décidé de supprimer les encouragements et les félicitations pour les élèves les plus méritants. Serait-il possible de rétablir ces récompenses, en mettant en place une procédure (décision préalable du corps enseignant et annonce officielle en conseil de classe ne donnant pas lieu à débat) pour qu'il n'y ait pas perte de temps lors du conseil de classe ?

*Réponse* : le proviseur indique que lors du dernier conseil pédagogique il a été convenu à l'unanimité que la procédure suivante entrerait en vigueur dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2010-2011 (extrait du CR du conseil pédagogique du 30.09.10 ci-dessous) afin de valoriser les efforts et performances des élèves notamment dans la perspective de l'orientation post-bac.

- **Règle d'attribution = l'unanimité** (bilan des propositions lors de la réunion préparatoire président/ Professeur principal et adoption lors du conseil avec débat pour éventuels cas litigieux).
- **Définition** (essentiel pour éviter toutes contestations et injustices) :
  - **Félicitations** : + 15/16 de moyenne générale en collège et 14/15 en Lycée + appréciations positives dans toutes disciplines, résultats et comportement.
  - **Encouragements** : élève engagé et en progress quelle que soit sa moyenne et dont on peut penser qu'il peut encore progresser. (donc très différent de « sous félicitations »/lot de consolation).
  - **Avertissement travail** (tout à fait différent de l'avertissement conduite / Vie scolaire) qui n'est pas une sanction mais une mise en demeure invitant l'élève à adopter un rythme de travail permettant d'atteindre l'objectif scolaire du niveau concerné.

NB : Les mentions 2 et 3 ne sont décernées –bien entendu- qu'aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres. Un élève peut très bien avoir un « bon bulletin » sans pour autant avoir de mention particulière.

**Après échanges et précisions , ce système simple et clair est adopté à l'unanimité** avec la demande suivante : les félicitations et encouragements pourront apparaître sur le bulletin informatisé, en revanche les avertissements travail feront l'objet d'un courrier annexé au bulletin. Cette procédure est conforme aux I.O. »

- **Sureffectifs en 4ème et refus d'inscription**

Nous croyons qu'un certain nombre d'enfants candidats à l'entrée en 4ème se sont vus refusés par le LFJT, faute de place. Qu'en est-il vraiment ? L'école peut-elle refuser de la sorte l'inscription d'enfants de nationalité française arrivant d'autres établissements AEFE ou de métropole ?

Réponse : Aucun élève n'a été refusé en classe de 4<sup>ème</sup>. Il peut arriver qu'un lycée du réseau soit amené à refuser des inscriptions, en particulier tardives, pour d'évidentes raisons de capacités. Ce n'est en revanche bien évidemment pas souhaitable.

- **Pronote. Pourquoi un tel retard (1 mois) dans sa mise en service ?**

*Réponse : Les innombrables ajustements rendus nécessaires par une répartition semble-t-il inattendue des effectifs à certains niveaux a amené le proviseur adjoint à modifier l'EDT en concertation avec les équipes pédagogiques. La qualité de ce travail a un coût humain non négligeable en terme de temps.*

- **Communication du LFJT.** Au secondaire, les absences non remplacées du professeur d'EPS en congés maternité n'ont pas été communiquées pro activement aux parents, un effort pourrait-il être entrepris désormais dans ce sens ?

*Réponse : l'information du départ anticipé en congé maternité du professeur d'EPS concerné a été communiquée activement aux familles concernées sinon « pro activement ». Comme indiqué, la candidate pressentie devait régler un problème de visa de travail avec les services japonais*

*compétents susceptible d'aboutir rapidement. Cette procédure ayant été plus longue que prévue, un autre candidat a été contacté.*

***Dernière minute : ce jour à 15h30, Mme BACH licenciée STAPS a réglé son problème de visa et prendra ses fonctions cette semaine.***

- Calendrier 2011-2012 . Est-il possible de déplacer les 3 jours de formation qui ont lieu actuellement pendant les vacances de la Toussaint, pour les mettre pendant les vacances de Noël, et ainsi réduire la durée des premières au profit des secondes ?

***Réponse : déjà donnée.***

## **II) Questions des représentants de l'AF-fcpe:**

- Le Lycée envisage-t-il la présence d'une psychologue à temps partiel sur les deux sites, une infirmière au secondaire  
*Comme cela a déjà été précisé, un second poste d'infirmière sera créé lors de l'implantation sur le site unique de Takinogawa. Dans le cadre notamment du Comité à l'Education, à la Santé et à la Citoyenneté, l'expérience du point écoute ouvert une fois par semaine sur le site de Ryuhoku pourrait être reconduite. En effet, un personnel titulaire d'une maîtrise de psychologie serait disposé à assurer cette mission.*
- Le Lycée pourrait-il envoyer sa communication en français et en japonais ?  
*Dans le cas de messages urgents où relevant de la sécurité, il sera fait le maximum pour les transmettre par écrit dans les deux langues.*
- Ne pourrait-on pas faire en sorte qu'il y ait une vraie démarche d'économie sur les voyages scolaires, afin qu'aucun enfant n'en soit exclu ? (Le plafond de 50 000 yens obtenu par l'AF-fcpe représente quand même 480 € )  
*Réponse. Aucun élève n'est exclu de voyage scolaire pour des raisons financières. Il existe une caisse de solidarité pour aider les familles en difficulté. Le plafond de 50 000 yens est respecté.*
- Le Primaire ne pourrait-il pas lancer un vrai travail pédagogique sur la sécurité à vélo pour les enfants qui utilisent ce mode de transport pour aller à l'école ? Ne faudrait-il pas rappeler, par exemple, à tous les parents que le casque est obligatoire au Japon jusqu'à 13 ans ?  
*Réponse Les enseignants abordent ce sujet lors des activités sur la prévention routière. Cette activité fait partie des programmes.  
Cet enseignement doit se faire conjointement avec les parents.*
- Quel serait le coût pour le Lycée si celui-ci prenait la décision de limiter les classes à 30 ? Si de nouveaux élèves se présentaient en 4<sup>e</sup> au cours de l'année, comment le Lycée compte-t-il gérer cette situation ?  
*Réponse : La limitation à 30 élèves par classe est déjà une réalité au LFJT de la maternelle au CLG à l'exception du niveau 4<sup>ème</sup>. A noter que la structure scolaire intégrant ce sureffectif a été approuvée à l'unanimité en C.E. Les demandes tardives seront examinées au cas par cas.*
- Comment le Lycée envisage-t-il de rembourser aux familles les heures de cours non assurées en raison d'absences prolongées d'enseignants (allemand, EPS...). Ces "trous" correspondant

à des salaires non-payés, cela ne coûterait rien au LFJT. Et serait une marque de courtoisie à l'égard des familles.

*Réponse : aucun remboursement ne sera opéré. En effet, concernant notamment l'EPS, le professeur absent continu d'être rémunéré au titre de son congé maternité. D'autre part, quand pour des raisons beaucoup plus malheureuses le lycée continue de rémunérer le personnel concerné ainsi que son remplaçant, les droits de scolarité ne sont pas modifiés.*

- Quand un professeur d'école est en grève, est-il possible de se faire rembourser la cantine ?

*Réponse : En cas de grève l'école a pour mission d'accueillir tous les élèves. Un accueil est assuré. Il appartient aux parents d'envoyer ou non son enfant à l'école. La restauration scolaire restait par ailleurs accessible pour les enfants de cette classe présents sur le site de Fujimi.*

- M. Mertz bénéficiait d'un contrat de résident. Qu'advient-il de ce poste, pour l'année 2010-2011 ? Est-il d'office attribué à un enseignant en droit de l'obtenir (sur liste) ? Ou alors, qu'est ce que le lycée compte faire de ce "plus" déjà budgété/budgétisé pour 2010/2011 à l'intérieur des postes de résident ?

*Réponse : il n'y a pas de « plus » budgétisé. Ainsi sur le présent exercice comptable, deux collègues résidents sont pendant trois mois rémunérés sur le chapitre 644 (contractuels locaux) alors que s'ils avaient été positionnés dès le 1<sup>er</sup> septembre comme résidents, l'établissement aurait bénéficié de la non-remontée des rémunérations pour ces personnels. Il s'agit donc en l'occurrence d'un moins pour l'établissement. La masse salariale doit être considérée dans son ensemble soit toutes les dépenses de personnel qu'elles soient imputées au chapitre 644, 645, 647 ou 658.*

- Qu'en est-il de la section japonais en Primaire ? En secondaire ? Quand le Lycée va-t-il lancer la réflexion déjà engagée sur la transformation de la filière bilingue français-anglais en section bilingue français-anglais une fois que le Lycée aura déménagé ?

*Réponse : Cette réflexion est toujours à l'étude. Elle est dépendante des demandes des parents, des effectifs et de la disponibilité des locaux. Une mission d'inspection diligentée par le service pédagogique de l'AEFE interviendra en novembre et sera mise à profit afin de valider les projets en cours et faire progresser la réflexion.*

- Takinogawa : quels sont les derniers développements ?

*Réponse : après avoir signé l'emprunt cet été, le lycée réunira prochainement la Commission des Appels d'Offre afin de permettre au Directeur Général d'arrêter le choix de l'entreprise qui sera chargée des travaux de réhabilitation du site unique de Takinogawa.*

*Le chef du service immobilier de l'Agence a effectué une mission au début de ce mois afin de réaliser un bilan aussi complet que possible de l'état d'avancement du projet. Monsieur FAVRET a dégagé un certain nombre de pistes de réflexion à étudier avec le maître d'œuvre qui sera sélectionné et a souligné la qualité des études menées et la viabilité de ce projet.*

*Une réunion du Comité de suivi est programmée le 8 octobre prochain afin de permettre au service immobilier de l'ambassade de faire un point sur le dossier de relocalisation. Au cours de cette réunion, une réflexion sera menée pour mettre en place les groupes de travail par thèmes, notamment sur les questions du transport et de la sécurité.*

*Enfin, Monsieur l'Ambassadeur compte réunir le Comité de pilotage le vendredi 15 octobre prochain.*

- Qui est chargé au Lycée de vérifier l'information que les associations de parents font passer par le Lycée (panneau extérieur et mailing) ?

*Réponse : Toutes les informations affichées sur les panneaux doivent être visées par un membre de l'équipe de direction. Les informations officielles diffusées par les associations de parents d'élèves (élections ...) ou affichées doivent, par courtoisie, être communiquées à l'équipe de direction.*

*Concernant l'information des familles, le proviseur précise également que les compte rendus des*

*différentes instances consultatives comme délibératives de notre établissement ont bien vocation à être diffusés.*

- Quel est le statut de l'association « Asie au cœur » au sein du LFJT ? Nous avons déjà posé la question mais nous voudrions poser une question en lien avec ce sujet : est-il possible de s'assurer que les associations à qui donne « Asie au cœur » soient reconnues d'utilité publique ?

*Réponse : Il semble que la législation japonaise ne prévoit pas le statut associatif. Les questions posées doivent-être adressées directement à « Asie au cœur ».*

Quand la prochaine commission d'Eco-école est-elle programmée ?

*Réponse : cette commission se réunira courant novembre. Les intéressés en seront informés prochainement.*

La séance est levée à 20h40.

Le Président

Les secrétaire de séance :

**M Michel SAUZET**  
Proviseur

**M. B LAZARD-PEILLON**  
représentant de l'administration

**M.Bruno PEYRON**  
représentant des parents d'élèves